

**DEPARTEMENT DE LA  
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT  
DE ROCHEFORT**

**CANTON DE ROYAN**

**COMMUNE DE ROYAN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

STU n° 96.010

*L'An mil neuf cent quatre vingt seize le 8 Février à 18 Heures 30, Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire,*

**DATE DE CONVOCATION**

**DATE D'AFFICHAGE**

31 Janvier 1996

31 Janvier 1996

**ETAIENT PRESENTS** : M. MOST, Maire, MM. LE GUEUT, HUGENDOBLER, BENOIT, Mmes MONTRON, GEOFFROY, MM. GAVEN, BOISNARD, CARRIE, Adjoints

M. ANGIBAUD, Mme BARRAUD-DUCHERON, MM. BOURGEOIS, BUJARD, CAMPAGNE, CHABANEAU, COASSIN, DINDINAUD, DONZIER, Melle ISENDICK, Mmes LECOMTE-RULLIER, MARTIN, MM. MERLE, MONNARD, MUSSETTI, Mme PELTIER, MM. POTENNEC, QUENTIN, SABATHIER, Conseillers,

**ETAIENT REPRESENTES** :

M. CANDAU par M. GAVEN

M. CAU par M. POTENNEC

M. DENIS par M. QUENTIN

M. MALBOIS par Mme LECOMTE-RULLIER

M. SIMONNET par M. BOURGEOIS

Nombre de Conseillers  
en exercice : 33  
Nombre de Présents : 28  
Nombre de Votants : 33

Mademoiselle ISENDICK a été élue secrétaire de séance.

**OBJET** : Z.A.E.C. : Aliénation de terrain au profit de M. JAUD

**VOTE** : UNANIMITE

Par délibération en date du 10 novembre 1995, reçue en Sous-Préfecture le 15 novembre 1995, le Conseil Municipal a décidé de vendre la parcelle cadastrée section CI n° 694 pour 1.291m<sup>2</sup> à M. JAUD Entrepreneur de peinture.

M. JAUD a constitué une S.C.I, entre lui-même et son épouse, qu'il a dénommée S.C.I SEMA. C'est donc au profit de cette S.C.I qu'il convient de réaliser la vente.

#### LE CONSEIL MUNICIPAL

- VU la délibération du 10 novembre 1995 reçue en Sous-Préfecture le 15 novembre 1995 aux termes de laquelle la ville a consenti la vente du terrain cadastré section CI n° 694 au profit de M. JAUD.

- CONSIDERANT que la S.C.I SEMA représentée par M. JAUD se substitue à ce dernier.

#### DECIDE

- de modifier la délibération en date du 10 novembre 1995 en ce qu'elle désigne comme nouvel acquéreur du terrain cadastré section CI n° 694 pour 1291m<sup>2</sup> moyennant la somme de 96.825 F., la S.C.I SEMA ayant son Siège Social 10 rue Beauregard à ETAULES, représentée par M. JAUD

- que le montant de la vente sera réglé comme prévu comptant à la signature de l'acte.

- que l'acte concrétisant l'opération sera dressé en l'étude de Me PAGEOT, 1 Bd de CORDOUAN 17200 ROYAN, Notaire de l'acquéreur.

- que la recette correspondante sera inscrite au budget en cours à la signature de l'acte authentique.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,  
Pour le Maire,  
Le Premier Adjoint,

H. LE GUEUT

Certifié Exécutoire  
Compte-tenu de l'accomplissement  
des formalités légales  
le 16 Février 1996  
Certifié Conforme  
Mairie de Royan  
Par délégation du Maire,  
Le Secrétaire Général Adjoint,

H. THOMAS